Service départemental
d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 14 février 2023

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 1
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
17 janvier 2023

DÉLIBÉRATION N° BU 2023 - 012

Demande de cession à titre gracieux d'une remorque à l'amicale des sapeurs-pompiers de Cayres

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- M. Laurent FAURE, chef du groupement systèmes information et communication.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

Était excusé avec procuration :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration, procuration à Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° BU 2023-012 : Demande de cession à titre gracieux d'une remorque à l'amicale des sapeurs-pompiers de Cayres

Par courrier en date du 28 décembre 2022, le lieutenant Emmanuel BELLEDENT, chef du centre de secours de Cayres, a sollicité la Présidente du conseil d'administration en vue d'obtenir la cession gratuite d'une remorque qui serait destinée à l'acheminement de matériels utilisés lors de manifestations.

La R BAL immatriculée 9906 KP 43 datant de 2005, prochainement vouée à la réforme, présente l'état le plus adapté pour une telle cession.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la cession gratuite de cette remorque à l'amicale des sapeurs-pompiers de Cayres.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

HAUTE-LOIRE

GROUPEMENT CENTRE
CENTRE DE SECOURS DE CAYRES

Cayres, le 28 décembre 2022

Mon Colonel,

Notre Amicale investit chaque année dans l'achat de matériels afin d'aider à l'organisation de sa traditionnelle Paella – Fête de al Musique en juin. En 2022, un important dispositif électrique a été acheté et nécessite encore à ce jour un stockage adéquate. Le SDIS réformant des remorques de balisage, nous vous sollicitons afin de savoir si vous accepteriez de nous céder une RBAL réformée ce que faciliterait le stockage de notre matériel et son déploiement à son utilisation.
Nous restons à votre disposition pour vous communiquer toute information utile pour l'étude de notre demande.

Je vous prie de croire, Mon Colonel, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Avis favorable,
→ GTL

LE CHEF DU CENTRE DE SECOURS
DE CAYRES

LIEUTENANT EMMANUEL BELLEDENT

Vu Col LEMOTEIN
21/12/23

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
28 FEV. 2023

EVENTALE
29 DEC. 2022
99.954